

à tous les sujets du nouveau royaume. Malgré de nombreux et gros emprunts, les besoins du pays étaient si grands qu'il a été impossible d'équilibrer les recettes et les dépenses. De 1859 à 1866, il n'est pas un exercice qui ne se soit soldé par un déficit d'au moins 250 à 300 millions, bien que les recettes obtenues par les impôts aient été successivement portées à près de 700 millions. Le budget de 1867 est annoncé comme devant se solder avec un déficit de près de 200 millions. Les recettes de ce budget, en y comprenant les ressources nouvelles qu'apporte l'annexion de la Vénétie, ne pourront pas s'élever au-dessus de 800 millions. Sur ce chiffre, les ressources demandées à la propriété sous forme d'impôts directs et d'impôts sur le revenu fournissent à peine 250 millions. Le surplus est fourni par les impôts indirects. Parmi ces impôts, la loterie figure pour 45 millions. L'Italie en est encore à trouver les lois de son équilibre financier; mais elle se prépare sérieusement à régulariser cette situation. En janvier 1867, on a commencé à atteindre ce but en procédant vigoureusement à l'aliénation des biens du clergé et en diminuant dans des proportions très-considérables les dépenses de l'armée.

Suède et Norvège. — En Suède, la constitution du 7 juin 1809 a fixé les attributions de la diète en matière de fixation du budget et du contrôle de la gestion financière. Le droit de la nation suédoise de s'imposer elle-même est exercé exclusivement par les états réunis en diète. Le roi doit soumettre chaque année un rapport détaillé sur la situation financière. Une fois réunie, la diète nomme trois commissions de finances : la première est chargée de faire un rapport sur la situation et l'administration des finances et de la dette publique; la seconde fait les propositions nécessaires pour le vote et la répartition des fonds, et la troisième est chargée du contrôle des opérations et de l'administration de la banque. Les taxes publiques une fois votées ne peuvent être augmentées sans le consentement de la diète, excepté les droits maritimes sur l'importation et l'exportation des céréales. La diète, en dehors des crédits fixes, doit en mettre deux autres à la disposition du roi, pour les cas extraordinaires qui peuvent se présenter dans l'intervalle des sessions. Le roi ne peut user de ces crédits que pour pourvoir à la défense nationale ou pour tout autre besoin urgent; de plus, il doit prendre l'avis du conseil d'Etat.

La Suède et la Norvège ont chacune leur budget séparé. La Suède percevait environ 33 millions de rixdales (la rixdale vaut 5 fr. 75), dont le cinquième seulement est demandé à la propriété foncière. Les douanes, la poste et les droits de consommation fournissent les trois quarts de ce budget, qui est voté pour trois ans. Il y a également un budget extraordinaire composé des excédents des exercices antérieurs, des bénéfices de la banque de Suède, de l'impôt sur le revenu et de recettes diverses. Ce budget, qui se rapporte également à une période triennale, s'élève à peu près au même chiffre que le budget ordinaire. Quelquefois même il le dépasse; ainsi, pendant la période triennale de 1864-1866, il s'est élevé à 34 millions de rixdales. Les produits en sont consacrés à l'amortissement de la dette et à la construction des chemins de fer.

Le budget de la Norvège, qui s'élève à près de 5 millions de rixdales, est, comme celui de la Suède, presque entièrement demandé aux impôts indirects. La guerre en absorbe plus du cinquième. Il y a aussi un budget extraordinaire de même importance, composé de la même manière que le budget de Suède et qui est affecté aux mêmes emplois.

Danemark. — Le budget est voté pour deux ans par la diète. Avant les événements de 1864, qui ont enlevé au Danemark les duchés de Slesvig et de Holstein, ces parties du royaume avaient chacune leur budget séparé, mais c'était la diète danoise siégeant à Copenhague qui déterminait la part que chacune des parties de la monarchie devait fournir dans le budget général. La part du Danemark était fixée à 60 pour 100, celle du Slesvig à 17 pour 100 et celle du Holstein à 23 pour 100. Les diètes particulières répartissaient ensuite cette quote-part entre leurs commettants respectifs. Le budget du Danemark pour l'exercice 1865-1866 a été fixé à 18 millions et demi de rixdales de recettes et à 20,126,000 de dépenses. La plus grande partie des recettes est demandée aux impôts indirects. Autrement, le Danemark tirait un assez grand revenu des droits de péage qu'il avait établis dans le passage du Sund, mais les diverses puissances maritimes lui ont racheté ce droit.

Suisse. — Il y a en Suisse un budget fédéral et autant de budgets locaux qu'il y a de cantons. Avant 1848, les ressources du budget fédéral se composaient des contributions dites matriculaires que fournissait chaque canton à raison de sa population et de sa richesse. La constitution de 1848 lui a créé des ressources propres. On a mis entre ses mains les douanes, les postes, les télégraphes, les poudres, les capsules, la fabrication des monnaies. Ces produits donnent environ 17 millions de revenu; le surplus du revenu, qui s'élève à environ 1 million, provient du produit des immeubles et des capitaux appartenant en propre au gouvernement, et des recettes dites de chancellerie. La presque tota-

lité du revenu des postes et les deux cinquièmes du revenu des douanes sont absorbés par les indemnités qui reviennent sur ces deux chapitres aux cantons. Après le service de ces indemnités, la plus lourde charge qui pèse sur le budget fédéral est celle de la guerre, qui s'élève à un peu plus de 3 millions de francs. Les services généraux du gouvernement reviennent à un peu plus de 300,000 francs savoir: le conseil national 90,000 francs, le conseil des Etats 7,200 fr., le conseil fédéral 61,000 fr., la chancellerie fédérale 154,000 francs, le tribunal fédéral 10,000 francs, les pensions 25,000 francs. Les vingt-deux cantons ont chacun leur budget. L'ensemble de ces budgets est d'environ 35 millions de francs: celui de Berne, qui est le plus considérable, dépasse 5 millions de francs; Zurich, qui vient ensuite, a un budget de plus de 3 millions; Vaud et le Tessin ont à peu près chacun le même chiffre; Argovie, Genève et Fribourg payent chacun environ 2 millions; Soleure, Saint-Gall, Bâle-Ville, Neuchâtel, Argovie, Lucerne, Bâle-Campagne ont aussi chacun un budget qui varie de 900,000 à 1,800,000 francs. Les Grisons, Valais, Schaffhouse, Unterwald-le-Haut, Appenzell, Schwitz, Uri, Zug, Unterwald-le-Bas, ont des budgets qui varient entre 100,000 et 300,000 francs. Nulle part en Europe les services publics ne sont faits à la fois avec autant d'économie et d'efficacité. Les traitements des principaux fonctionnaires varient de 4,000 à 6,000 francs, et il n'y a pas d'Etat en Europe, dit M. Frédéric de Taur, auteur d'un excellent travail sur les finances de la Confédération suisse, qui ne s'estimerait heureux d'avoir des fonctionnaires aussi dévoués, aussi prévenants et aussi intelligents que la Suisse. La plus grande partie des budgets cantonaux est employée à l'instruction publique et aux travaux publics. Les routes absorbent environ 40 pour 100 de ces budgets.

Turquie. — Ce n'est que depuis 1864 que la Turquie s'est décidée à publier ses budgets; il a fallu, pour l'obliger à cette publication, la persistance des réclamations des gouvernements de France et d'Angleterre. La nécessité où est le gouvernement ottoman de faire incessamment des emprunts sur le marché européen a aussi contribué pour beaucoup à ces publications. Tous les budgets turcs sont établis avec un excédant de recettes sur les dépenses. Cela est régulier, mais ce qui ne l'est pas, c'est que toutes les fois qu'arrive une échéance du service de ses nombreux emprunts, ou cet emprunt éprouve des retards dans son service, ou il n'y est pourvu qu'à l'aide d'une négociation avec les banquiers, qui exploitent la situation embarrassée de ce fantôme d'empire... Le budget de 1866-1867 présente près de 400 millions de recettes. Les intérêts du service de la dette n'exigent guère que 100 millions. La guerre et la marine absorbent plus de 50 millions. Il est peut-être difficile de réduire ces chapitres de dépense, mais il en est un qui dépasse toutes les bornes, c'est celui de la liste civile, qui s'élève à 60 millions de francs au moins. Tous les efforts des gouvernements d'Europe pour engager le sultan à réduire ses propres dépenses et celles de son sérail n'ont pu les faire descendre au-dessous de ce chiffre. L'impôt direct fournit moins du quart des ressources de ce budget. Les deux tiers en sont demandés aux impôts indirects, le surplus provient des tributs acquittés par des pays sur lesquels la domination du sultan est à peu près nominale. Ces pays sont l'Egypte, la Valachie et la Moldavie, la Serbie, l'Ile de Samos et le mont Athos. L'ensemble des tributs fournis par ces divers pays est d'environ 18 millions de francs, ou 93,000,000 de piastres. Les budgets turcs, malgré la régularité avec laquelle ils sont établis sur le papier ne sont rien moins que sincères et exacts. De l'aveu de tous les gens qui sont au courant des finances turques, le gouvernement ne sait exactement ni ce qui entre dans ses caisses ni ce qui en sort.

Russie. — Jusqu'en 1863, le budget russe était une terre inconnue, dont l'accès était interdit aux profanes. En 1862, M. Kniajevitz dressa pour la première fois un état des recettes et dépenses. Un travail plus exact fut préparé en 1863 par M. de Reuteris. Ces deux budgets avaient un curieux point de similitude: ils se soldaient l'un et l'autre par un déficit d'environ 15 millions de roubles. M. Wolowski, qui a fait un examen spécial des budgets russes, leur reproche de n'être ni sérieux ni exacts. Leur mode de classement défie tout contrôle, et il est constant que ces budgets ne font pas mention de revenus nombreux d'une nature analogue à celle des revenus généraux de l'Etat, qui n'entrent pas dans les caisses du Trésor, et qui sont dépensés sans que le ministre en ait connaissance. Un ukase du 22 mai 1862 s'est appliqué, sans trop de succès jusqu'à présent, à mettre de l'ordre dans ce chaos. Chaque administration a été appelée à changer toute l'économie de ses évaluations et à introduire dans son budget une masse de recettes et de dépenses qui n'y figuraient pas antérieurement. On a porté dans les budgets séparés tous les revenus de l'Etat, c'est-à-dire tous les revenus qui entraient antérieurement dans les caisses du Trésor et étaient inscrits dans le budget, ainsi que ceux qui étaient perçus par d'autres administrations, qui les dépensaient sans allocation budgétaire. D'un autre côté, on a porté aussi au budget les dépenses qui antérieurement étaient imputables sur ces revenus spéciaux. Ce budget ainsi

rectifié s'élevait, en 1863, à environ 1,300 millions. Ce chiffre, écrasant pour un pays dont les ressources sont très-peu considérables, était insuffisant pour faire face aux dépenses actuelles, dépenses qui, par la force des choses, devaient fatalement s'accroître. La Russie est le pays d'Europe où il est peut-être à la fois le plus difficile d'augmenter les ressources de l'Etat et de diminuer les dépenses. L'industrie y est dans l'enfance; la propriété foncière, pauvre; le sol, mal cultivé, et la population, à tous les degrés de l'échelle sociale, peu portée à l'épargne. La production y est en outre entravée par un incroyable nombre de jours fériés. Le dernier budget publié, celui de 1865, s'élevait à 380 millions de roubles, soit 1,520 millions de francs. Le service de la dette y figurait pour 65 millions de roubles; la guerre et la marine, pour 150 millions de roubles; les finances et les domaines, pour moins de 71 millions de roubles. L'allocation des travaux publics, dans ce vaste empire, est seulement de 23 millions de roubles. Les sommes demandées à l'impôt pour couvrir ces dépenses se sont élevées seulement à 350 millions de roubles, soit à 1,400 millions de francs. Le surplus des recettes nécessaires pour faire face aux dépenses a dû être demandé à des emprunts contractés dans les Bourses de Londres et d'Amsterdam. Voici les principaux chiffres des recettes: Capitation, 35 millions de roubles; patentes de commerce, 11 millions; douanes, 28 millions; boissons, 133 millions; domaines de l'Etat, 57 millions. L'énormité du rendement des impôts sur les boissons, qui s'élèvent à près du tiers du revenu public, est considérée comme une des grandes causes de l'infériorité économique du peuple russe. Dans ce pays de 70 millions d'habitants, les impôts qui indiquent la puissance d'activité d'un peuple sont énormément au-dessous de ce qu'ils sont en France, en Angleterre et aux Etats-Unis. Les sels y donnent seulement 10 millions; le tabac, 5 millions; le timbre, 5 millions; les postes, 8 millions. Jusqu'à ces derniers temps, le royaume de Pologne avait un budget séparé. Ce budget s'élevait, en 1865, à environ 24 millions de roubles. Les impôts directs y figuraient pour 4,300,000 roubles. Les impôts de consommation, pour 2 millions de roubles; la fabrication des eaux-de-vie, pour 3,500,000 roubles; le sel, pour 4,450,000 roubles, formaient les principaux articles du surplus. Au commencement de 1867, par suite de la russification à peu près complète du pays, la Pologne a cessé d'avoir une administration financière distincte. Elle a été assimilée, sur ce point comme sur tant d'autres, au régime russe. Le budget russe est préparé au ministère des finances, puis déposé à l'examen de la section d'administration et de finances du conseil de l'empire; ensuite, il est soumis à l'approbation de l'empereur.

Etats-Unis. — Aux Etats-Unis, le budget est établi chaque année par le comité des voies et moyens de la Chambre des représentants du congrès. En temps ordinaire, on ne fait guère que suivre les indications et les suggestions du secrétaire du Trésor; mais il arrive souvent que le congrès, maître des finances comme le reste de la politique, adopte un plan financier tout à fait différent. Le bill d'appropriation, c'est-à-dire le budget, une fois arrêté en comité, est proposé par le président de ce comité, qui est toujours un des grands personnages du congrès, à l'adoption de la Chambre des représentants. Le bill va ensuite au sénat, où il est aussi d'abord examiné en comité des finances. Après l'adoption dans les deux chambres, le budget est soumis à la sanction du président. Avant la guerre civile de 1861 à 1865, le budget des Etats-Unis s'élevait à moins de 85 millions de dollars (le dollar vaut 5 fr. 34), dont près des neuf dixièmes étaient fournis par les douanes. La guerre civile ayant plus que décuplé les dépenses, on demanda les moyens d'y pourvoir et à l'impôt et au crédit. Dans ce pays, où il avait été fait face aux besoins généraux de l'Etat avec à peu près un seul impôt, le génie fiscal de M. Chase, secrétaire du Trésor de l'administration de M. Lincoln, introduisit tout à coup toutes les taxes imaginées par les financiers européens, et bien d'autres en sus. Ces impôts, acquittés avec un empressement et une régularité sans exemple dans l'histoire, ont produit dans l'exercice financier commencé le 1er juillet 1865 et terminé le 30 juin 1866, l'énorme somme de 2,780,000,000 de fr. Dans ce chiffre, les douanes figurent pour près de 900 millions de francs, et le revenu intérieur, c'est-à-dire les impôts de consommation, et l'impôt de revenu pour 1,552 millions. Pendant le même exercice, les dépenses se sont élevées à 2,604,000,000 de francs. Le département de la guerre y a figuré pour 1,422 millions, la marine, pour 218 millions; la dette publique, pour 665 millions; les services civils, pour 210 millions. Toutes dépenses acquittées, ce budget a laissé un excédant de recettes d'environ 180 millions, qui a été consacré à l'extinction de la dette publique. Le secrétaire du Trésor, M. Mac Culloch, dans l'exposé financier soumis à l'ouverture du congrès en décembre 1866, a proposé de modifier les tarifs douaniers et les taxes intérieures, de manière à réduire le budget des recettes à 2,375,000,000 de francs. En déduisant de ces ressources le chiffre des dépenses, qui est évalué à 1,550 millions environ, il resterait encore 823 millions à appliquer à l'amortissement de la dette publique. Le congrès ne paraissait pas jusqu'à présent disposé

à suivre ces suggestions. Sa politique était pour le maintien d'impôts dont le peuple américain s'était si vite accommodé, et auquel il ne pensait pas plus à résister qu'à établir la monarchie. Le premier trimestre de l'exercice 1866-1867 justifiait assez bien les prévisions du congrès. Pendant ce trimestre, les douanes ont donné 254 millions, et le revenu intérieur, 496 millions. Les dépenses resteront, selon toute probabilité, fort au-dessous de leurs éventualités primitives, notamment celles de la guerre, qui, bien qu'évaluées à 400 millions, n'en dépasseront pas 300. Si le congrès adopte la politique financière qui consiste à maintenir le statu quo, et si les trois autres trimestres donnent des résultats équivalents aux premiers, il en résultera qu'à la fin de l'exercice, le 30 juin 1867, les Etats-Unis auront réalisé un excédant de recettes de 1,500 millions de francs. Cette politique financière aurait pour résultat de rembourser la dette nationale en moins de dix ans. Aux Etats-Unis, le budget de l'Union a seulement à faire face aux dépenses de la liste civile, aux services des pensions du bureau des Indiens, de la guerre, de la marine et des intérêts de la dette publique. Le terme liste civile sert à désigner les traitements du président et du vice-président, les indemnités des membres des deux chambres du congrès et les traitements du corps diplomatique, de la magistrature et de l'administration fédérale. Chacun des trente-six Etats de l'Union a en outre son budget particulier. L'impôt du revenu ou l'impôt du capital constitue les principales ressources ou puits des divers budgets. Il est interdit aux Etats de lever des droits de douane. Tous ces budgets particuliers font une large part à l'éducation. Chose remarquable, les sommes consacrées à ces premiers des services publics n'avaient pas diminué pendant la dernière guerre. Dans plus d'un Etat, certainement, il fallait faire face aux besoins de la guerre; mais les allocations du service de l'éducation n'en souffrirent pas. Ce qu'on dut ôter aux écoles de garçons, privées de leurs maîtres, devinrent soldats, on le donna aux écoles de filles.

Nous terminerons cet article en mettant en parallèle les budgets de deux administrations qui ont toujours été antagonistes; nous voulons parler de la guerre et de l'instruction publique, du superflu et du nécessaire. En 1867, sous le gouvernement de Napoléon III, le budget de la guerre s'élève à 464,313,797, et celui de l'instruction publique, à 29,444,121. Si les chiffres ont jamais été éloquentes, c'est ici. Avant de continuer, constatons que, de tous les gouvernements qui ont régi la France, le gouvernement sous lequel nous vivons aujourd'hui est peut-être celui qui s'est montré le plus sympathique au progrès de l'instruction primaire, et cependant la dynastie napoléonienne a une souche essentiellement militaire. Son origine n'est ni bourgeoise ni légitimiste; son droit est celui de la conquête. Ainsi, c'est le gouvernement dont on devait logiquement attendre le moins qui a donné le plus; mais combien ne reste-t-il pas encore à faire au point de vue de la civilisation? Si l'on voulait établir une statistique des degrés de bonheur et de civilisation chez les différents Etats, ce sont les budgets de la guerre et de l'instruction publique qu'il faudrait prendre pour base, en sorte que la plus civilisée des nations serait celle où il y aurait le moins de casernes et le plus d'écoles primaires. Partant de là, on trouve à un des bouts de l'échelle: la Russie, où le budget de l'instruction publique n'existe en quelque sorte pas, et, à l'autre bout, la Suisse, où ces mots budget de la guerre seraient un non-sens. Maintenant, on nous objectera qu'une armée dans un pays qui n'a rien à redouter de ses voisins serait un anachronisme. A cela nous répondrons: Puisque la guerre est un mal et que l'instruction est un bien, et qu'il est impossible que ces deux antagonistes existent conjointement, pourquoi les gouvernés et ceux qui gouvernent ne font-ils pas tous leurs efforts pour extirper l'une et faire fructifier l'autre? Nous voilà bien loin des vaisseaux cuirassés et du fusil à aiguille; et pourtant, s'il est une chose que l'on puisse affirmer avec assurance, c'est qu'à l'Exposition de 1867, le catalogue réservera plus de place aux engins de destruction qu'aux modestes instruments et aux modestes livres de moralisation.

BUDGÉTAIRE adj. (bu-djé-tè-re — rad. budget). Qui a rapport au budget : Dépenses budgétaires. Question budgétaire.

BUDGÉTIFIANT, ANTE adj. (bu-djé-ti-fi-an, an-te — de budget, et du lat. *facere*, faire). Néol. Qui rédige le budget de l'Etat; ne se dit que par dénigrement : La gent budgétifiante.

BUDGÉTIVORE s. m. (bu-djé-ti-vo-re — de budget, et du lat. *voro*, je dévore). Mot plaisamment emprunté à l'histoire naturelle, pour désigner un individu qui se nourrit aux dépens du budget. « On dit aussi budgétophage (de budget, et du gr. *phagô*, même sens que *voro*) : Combien supposons-nous, parmi les budgétophages, de pauvres plumeux qui n'ont que six cents francs d'appointements? (Balz.)

BUDGETT (Samuel), de Kingswood Hill, marchand anglais, célèbre par le succès de ses entreprises commerciales, né à Writington dans le Somersetshire en 1794, mort en 1851. Ses parents étaient pauvres et il ne reçut